

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière Enseignement primaire

hep/

**Ateliers
disciplinaires
BP13-23AD**

1^{re} année

Présentation de l'offre
2020-2021

Août 2020

Objectif et disciplines concernées

Dans une formation à l'enseignement de type généraliste et selon les parcours d'études antérieurs, les connaissances de base relatives à chaque discipline enseignée ne font pas forcément l'objet d'une maîtrise suffisante à l'entrée en formation.

Les ateliers disciplinaires proposés en 1^{er} année d'études offrent aux étudiant-e-s la possibilité d'une remise à niveau de leurs connaissances ou postures de base, afin qu'aucune lacune ne les empêche de pouvoir suivre les modules de didactique concernés.

Les disciplines concernées sont les suivantes: les activités créatrices techniques (ACT), les arts visuels (AVI), l'éthique et cultures religieuses (ECR), l'éducation physique et sportive (EPS), l'informatique (INF) et la musique (MUS). Les étudiant-e-s peuvent prendre connaissance des contenus travaillés dans les ateliers et des attentes concernant la validation dès le début de la formation (semaine d'introduction à la formation), ceci afin de leur permettre de se déterminer sur la nécessité ou non de s'inscrire à un atelier disciplinaire.

Validation des exigences disciplinaires

Chaque étudiant-e doit démontrer la maîtrise des connaissances ou postures de base requises. Celles-ci doivent être acquises et démontrées au plus tard à la fin du 3^e semestre de formation, dans le cadre de la certification des modules de didactiques des disciplines concernées.

Ces exigences sont certifiées, pour le profil 1-4, au sein des modules : BP31AVT – BP31EPS – BP31MUS / pour le profil 5-8, dans les modules: BP32AVT – BP32EPS – BP32MUS (selon le choix de deux disciplines sur quatre).

Pour la discipline «Ethique et cultures religieuses», les connaissances de base doivent être acquises au plus tard lors de la fin du 2^e semestre de formation, dans le cadre des modules BP21/22SHS.

Pour la discipline «Informatique», la validation se fait dans le cadre du module BP33-43NUM (au 3^e semestre).

Anticipation possible de la validation des connaissances ou postures disciplinaires de base

Les connaissances ou postures disciplinaires de base font l'objet d'une évaluation anticipée organisée par les UER à une ou plusieurs reprises au cours de la 1^{er} année d'études. Cette organisation permet aux étudiant-e-s ayant satisfait aux exigences requises, d'être libéré-e-s en fin de 2^e ou de 3^e semestre de cette part de l'examen du module concerné.

Les UER déterminent les contenus des prérequis et l'organisation pratique des évaluations anticipées. L'inscription à une tentative anticipée relève du choix de l'étudiant-e. Les étudiant-e-s peuvent au besoin participer à plusieurs tentatives d'évaluations anticipées, celles-ci n'étant pas sanctionnées par un échec inscrit dans leur cursus en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Les étudiant-e-s qui ne participent pas aux ateliers ont aussi la possibilité de s'inscrire à des évaluations anticipées, au moins deux fois dans le courant de l'année. L'inscription à ces sessions spéciales est de la responsabilité de l'étudiant-e et s'effectue auprès des responsables des modules concernés.

En fin de 2^e ou de 3^e semestre et pour les modules décrits ci-dessus, les étudiant-e-s ayant réussi l'évaluation anticipée des connaissances ou postures disciplinaires de base seront dispensé-e-s de cette part de l'examen. Pour les autres, il s'agira de satisfaire à ces exigences dans ce cadre. Une non maîtrise de ces exigences lors de la certification des modules concernés entraînera alors un premier échec à l'examen.

Organisation

Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers se fait une seule fois par année, en ligne sur IS-Academia, au premier semestre de l'année académique, lors de la période d'inscription aux cours. La procédure d'inscription est la suivante :

- Choisir un ou plusieurs ateliers disciplinaires.
- S'inscrire en ligne par IS-Academia, en suivant les directives communiquées par le service académique (ouverture des inscriptions le 30.08.2020 à 15h00).
- Enregistrer son choix. Suivre précisément les consignes du service académique et attendre la confirmation de l'enregistrement de votre inscription. Ceci peut demander un certain temps!
- Imprimer son choix et en garder copie.

Dans la limite des possibilités horaires et des effectifs, l'étudiant-e peut s'inscrire dans toutes les disciplines dans lesquelles des manques ont été identifiés. Les responsables des ateliers organisent la répartition des inscrit-e-s et communiquent les dates aux étudiant-e-s. Tout-e étudiant-e qui s'inscrit est tenu de suivre régulièrement l'atelier. Selon les ateliers, les enseignant-e-s HEP peuvent libérer un étudiant-e s'ils ou elles estiment que les lacunes ont été comblées.

Présentation des ateliers

Lors de la semaine d'introduction à la formation (du 24 au 28 août 2020), une présentation des contenus sera faite par les responsables des ateliers le jeudi 27 août 2020. D'autre part, un questionnaire ou des exercices seront proposés le jeudi 27 et le vendredi 28 août 2020 aux étudiant-e-s pour évaluer leur niveau et identifier leurs éventuelles lacunes.

Avec tous nos vœux pour votre formation!

L'équipe de la filière, les enseignant-e-s HEP des ateliers disciplinaires.

Lausanne, le 24 août 2020

Ateliers disciplinaires (BP13-23AD)

Codes et intitulés des ateliers		UER	Responsable	Jours de cours	Page
BP13-23AD-ACT	Le carnet du designer	AT	Patrick Winterhalter	Mardi après-midi	5
BP13-23AD-AVI	Le carnet des fondamentaux en arts visuels	AT	Jérôme Pfister	Mardi après-midi	6
BP13-23AD-ECR	Ethique et cultures religieuses	SH	Nicole Durisch Gauthier	Mercredi après-midi semestre d'automne	7
BP13-23AD-EPS	Habilités motrices et apprentissage moteur	EP	Jérôme Krailiger	Mardi après-midi Vendredi après-midi	8
BP13-23AD-INF	Savoirs disciplinaires en science informatique	MI	Jean-Philippe Pellet	Mercredi après-midi semestre de printemps	9
BP13-23AD-MUS	Musique	MU	Monica Aliaga	Lundi après-midi	10

BP13-23AD-ACT - Activités créatrices et techniques: Le carnet du designer

UER Didactiques de l'art et de la technologie

Lors de cet atelier, l'étudiant-e développera ses savoirs disciplinaires. Il ou elle s'imprégnera des techniques de bienfacture et travaillera avec les outils appropriés sur du papier, du carton, du plastique, du tissu, du bois, du sagex et autres matériaux des plus variés.

L'étudiant-e apprendra:

- à innover dans le choix des objets,
- à aborder l'analyse de la fonction de l'objet,
- à définir et suivre un cahier des charges (paramètres de production) et à le mettre en oeuvre,
- à étoffer sa démarche créative par le travail sur des matériaux aux différentes qualités physiques et techniques (conductibilité, souplesse, transparence, malléabilité ou légèreté en sont quelques unes),
- à développer son niveau de maîtrise des techniques de conception et de réalisation d'objets en accord avec les besoins de la société et le développement durable,
- à comprendre le «design low-tech» en s'appropriant et transformant des matériaux de tous les jours,
- à faire des liens avec les autres branches,
- à se référer à l'actualité, la culture et l'histoire,
- à réfléchir et vérifier ses idées par le dessin, les plans ou les croquis,
- à pratiquer la construction de maquettes d'étude,
- à créer des fiches de réalisation,
- à tracer, découper, tester, plier, raboter, limer, emboîter, assembler, coller, ...,
- à produire plusieurs objets à valeur esthétique, techniquement aboutis et adaptés à l'usage auquel ils sont destinés.

Un carnet du designer regroupera les idées, croquis, dessins, relevés, références, extensions, plans et photos pour composer un carnet de bord du suivi de la démarche de l'idée pour un objet au minimum. Une fiche de réalisation sera produite en préparation à la validation.

Ce cours définit le niveau de connaissances à maîtriser pour commencer les cours de didactique en deuxième année.

La totalité des étudiant-e-s inscrit-e-s au cours de didactique de deuxième année doivent valider leurs savoirs disciplinaires lors d'une épreuve écrite de 2 périodes avant la fin du 3^e semestre.

Responsable du module: Patrick Winterhalter, patrick.winterhalter@hepl.ch

BP13-23AD-AVI - Un carnet d'expérimentations en arts visuels

UER Didactiques de l'art et de la technologie

Lors de cet atelier, l'étudiant-e sera amené-e à développer ses savoirs disciplinaires en réalisant un carnet de dessin. Il ou elle expérimentera, nommera et organisera ses connaissances en arts visuels en témoignant d'une attention sensible au monde environnant. Il ou elle y consignera ses expériences artistiques au-delà du jugement, avec plaisir et avec le droit à l'erreur.

Le carnet de dessin est un objet personnel qui

- présente les concepts d'expressions : ligne/forme, espace/surface, couleurs, temps/mouvement,
- explore des thématiques et des techniques de représentation,
- exerce le processus de création,
- démontre le matériel à disposition en classe.

Dans cette perspective, nous vous encourageons à pratiquer, à jouer et à allier les « 99 sujets et thèmes, 99 expérimentations, 99 outils et techniques, 99 sollicitations, 99 références et concepts » listées dans le document disponible sur le moodle BP13-23AD-AVI, ainsi qu'à utiliser les ressources à disposition sur la page de l'UER Didactiques de l'art et de la technologie, sous ressources pédagogiques, « 12 films de pratiques enseignantes sur la couleur ».

Les ateliers disciplinaires sont conçus pour permettre d'acquérir des connaissances techniques, culturelles et lexicales ainsi qu'une aisance dans la création, attendue lors de la formation en didactique des AVI.

La totalité des étudiant-e-s inscrit-e-s au cours de didactique de deuxième année doivent valider leurs savoirs disciplinaires avant la fin du 3^e semestre. Elles peuvent faire l'objet d'une validation anticipée.

La validation se fait par la présentation de son carnet de dessin, lors d'un entretien réflexif sur sa pratique (sur rdv planifié).

Responsable du module: Jérôme Pfister, jerome.pfister@hepl.ch

BP13-23AD-ECR - Ethique et cultures religieuses

UER Didactiques des sciences humaines et sociales

Lors de cet atelier, l'étudiant-e sera amené à développer des connaissances et des notions de base, ainsi qu'une posture réflexive pour l'Éthique et cultures religieuses en réalisant un portfolio en tandem. Cette réalisation servira de base à la validation des savoirs disciplinaires à laquelle tous les étudiant-e-s sont tenu-e-s de se soumettre, quel que soit le profil choisi (1-4 et 5-8).

Plus concrètement, l'atelier proposera :

- une série de 7 cours asynchrones apportant des connaissances et des notions de base et présentant des ressources pour réaliser les portfolios,
- des plages horaires où l'étudiant-e pourra avoir des échanges avec l'enseignant-e HEP de son groupe au sujet des contenus de cours et des portfolios,
- un atelier en présentiel dans lequel chaque tandem pourra venir avec ses productions et poser ses questions,
- deux forums pour poser ses questions sur les contenus de cours et les portfolios,
- des exemples de productions pour mieux se représenter ce qui est attendu.

Le portfolio est un objet :

- qui permet de mettre en œuvre des connaissances et des notions fondamentales pour la didactique d'Éthique et cultures religieuses,
- qui est basé sur les thématiques (fêtes et pratiques, lieux de culte, textes et récits, figures de référence, valeurs) et les traditions religieuses (judaïsme, christianisme, islam et bouddhisme) faisant partie des programmes de l'école primaire,
- qui contribue à développer une posture professionnelle réflexive dans l'enseignement de l'Éthique et cultures religieuses en travaillant sur la nature des discours, en permettant une clarification de sa posture personnelle, en abordant les dimensions de l'éthique et de la diversité culturelle et religieuse,
- qui permet aux étudiant-e-s de développer créativité et réflexivité.

La validation se fait par un entretien portant sur le portfolio.

Possibilité de validation anticipée à la fin du semestre d'automne et au semestre de printemps (sur inscription).

Lorsqu'un-e étudiant-e n'a pas validé les savoirs de manière anticipée, il-elle devra valider les savoirs durant la session d'examen à la fin du 2^e semestre, dans le cadre des modules BP21/22SHS. Une non-maîtrise des exigences lors de la certification des modules BP21/22 SHS entraînera un premier échec à l'examen.

Les gymnasien-ne-s ayant obtenu une note finale d'au moins 4 à l'OC d'histoire et sciences des religions ou à l'éthique et cultures religieuses en voie MSOP ont la possibilité de demander une validation des savoirs en envoyant une attestation au service académique etudiants-bp@hepl.ch.

Responsable du module: Nicole Durisch Gauthier, nicole.durisch-gauthier@hepl.ch

BP13-23AD-EPS - Habiletés motrices et apprentissage moteur

UER Didactiques de l'éducation physique et sportive

Vous souhaitez démarrer votre formation en didactique de l'EPS sur de bonnes bases.

Vous êtes soucieux ou soucieuse de pouvoir démontrer des gestes sportifs à vos élèves.

Vous ne vous sentez pas en confiance face à certaines pratiques sportives vécues à l'école.

Vous voulez être sû-re de vos connaissances pratiques et techniques concernant les activités physiques enseignées à l'école.

Vous souhaitez valider les prérequis nécessaires pour les cours de didactique de l'EPS de 2^e année.

Pour les étudiant-e-s du profil 5 à 8, vous hésitez sur le choix à opérer en matière de disciplines à suivre durant votre formation.

... alors l'atelier disciplinaire proposé par l'équipe des enseignant-e-s de l'UER EPS est une occasion d'apporter des réponses à vos attentes.

Les diverses activités prévues sont de nature à développer votre maîtrise du mouvement et de vous permettre de retrouver confiance en vos possibilités. Elles vous permettront de consolider vos gestes et vos connaissances techniques en lien avec les diverses activités de la discipline.

Les ateliers disciplinaires sont conçus pour permettre d'acquérir la maîtrise des prérequis attendus lors de la formation en didactique de l'EPS, soit par la validation des exercices demandés, soit par la progression et l'engagement, lors des cours de l'atelier disciplinaire.

Dans cette perspective, nous vous encourageons à évaluer vos capacités à réussir les exercices décrits dans le document «Prérequis pour la didactique de l'EPS» des modules BP pour les généralistes. Ce document est à disposition sur le site HEP à la page de l'UER Didactiques de l'éducation physique et sportive consacrée à l'atelier disciplinaire pour l'éducation physique et sportive.

Responsable du module: Jérôme Krailiger, jerome.krailiger@hepl.ch

BP13-23AD-INF - Savoirs disciplinaires en science informatique

UER Didactiques de l'informatique

Avec l'introduction de l'éducation numérique dès les premières années de la scolarité, il est indispensable que les futur·e·s enseignant·e·s disposent des connaissances requises pour permettre à leurs élèves de mieux appréhender le monde numérique qui les entoure. Actuellement, une transition est en œuvre dans la scolarité obligatoire et postobligatoire pour apporter ces connaissances à toutes et à tous. Pour celles et ceux qui n'en auraient pas bénéficié, cet atelier a pour but de pallier ce manque.

Niveaux de maîtrise évalués :

Algorithmique et programmation

- Identifier et décrire les principes de base de la logique algorithmique
- Lire le code d'un programme existant et en décrire les effets
- Concevoir et écrire des programmes simples

Information et données :

- Expliquer les différentes représentations numériques de l'information
- Organiser les données nécessaires à la résolution d'un problème computationnel simple

Systèmes numériques et réseaux :

- Décrire les composants et le fonctionnement d'un ordinateur et d'un réseau informatique

Informatique et société :

- Distinguer les enjeux éthiques, légaux et sociétaux en rapport avec les domaines ci-dessus
- Évaluer les apports et limites de l'informatique et de ses développements dans le cadre de problématiques sociétales

Cet atelier disciplinaire ne requiert aucune connaissance préalable en informatique. Il est constitué d'une alternance de grands cours et de séminaires qui mettent en pratique les concepts informatiques. À travers l'examen de situations de la vie de tous les jours qui impliquent des solutions informatiques (QR code, GPS, cryptage des données, etc.), les étudiant·e·s seront amené·e·s à en découvrir les principes sous-jacents et à en discuter les enjeux.

La validation a lieu via un examen écrit en ligne dans le cadre du module BP33-43NUM

Responsable du module: Jean-Philippe Pellet, jean-philippe.pellet@hepl.ch

BP13-23AD-MUS - Musique

UER Pédagogie et psychologie musicales

Les 18 ateliers disciplinaires de musique (qui ont lieu du 14 septembre 2020 au 29 mars 2021) permettent à tout·e étudiant·e assidu·e d'acquérir les connaissances et aptitudes musicales nécessaires pour suivre les cours de didactique de deuxième année et de prendre confiance en leurs capacités à pratiquer la musique en tant qu'enseignant·e généraliste. L'étudiant·e aura l'occasion de développer ou de perfectionner ses compétences vocales, s'initier au travail corporel (body percussion, mouvements) et instrumental (instruments à lames, petite percussion).

Les apprentissages se feront, en premier lieu, par une pratique musicale ciblée :

- chants à une ou plusieurs voix,
- jeux et canons rythmiques,
- morceaux instrumentaux,
- percussions et mouvements corporels.

L'étudiant·e se constitue ainsi les bases d'un répertoire pédagogique, utilisable dans sa pratique future.

Par ces activités, l'étudiant·e acquiert ou consolide les connaissances théoriques nécessaires à son autonomie musicale en abordant des notions de :

- rythme,
- mélodie,
- harmonie,
- structure,
- notation musicale.

Nous demandons aux étudiant·e·s du profil 1-4 qui ne savent pas jouer d'instrument de musique de se procurer un glockenspiel chromatique (carillon, xylophone). Cet instrument permet une meilleure compréhension de la théorie musicale et sera utilisé lors de la validation. Il sera présenté lors de la présentation des ateliers.

Afin que vous puissiez évaluer vos capacités musicales, nous vous invitons à lire le document « Validation des prérequis pour la didactique de la musique » et à réaliser les exercices exemplifiés dans des capsules vidéo. Ces informations se trouvent à disposition sur le Moodle (BP13-23AD-MUS). La clé d'accès est donnée lors de la présentation des ateliers.

La première validation a lieu en mai 2021 (fin du deuxième semestre), la deuxième en août-septembre 2021 (session de rattrapage du deuxième semestre) et la troisième en janvier 2022 (fin du troisième semestre).

Responsable du module: Monica Aliaga, maria-monica.aliaga@hepl.ch

hep/

Haute école pédagogique
Filière Enseignement primaire
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

www.hepl.ch

Crédits : Shutterstock

Version du 27.08.2020